



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

DAFA:

Ce n'est toujours pas ça !

Lors de la Commission de suivi de l'accord AMB du 16 décembre 2010, Force Ouvrière a revendiqué l'extension du DAFA (Dispositif Aménagé de Fin d'Activité) à l'ensemble des personnels des Services Financiers. En réponse, la Direction a annoncé les mesures suivantes envisagées pour 2010.

Extension à tous les centres du DAFA mais sous certaines conditions. Seuls, seraient concernés les personnels touchés par une mesure de reclassement suite à une restructuration de leur service.

- ▶ Quant aux autres agents intéressés par la mesure ils n'auront qu'à espérer voir leur service supprimé... Impensable!

FO dénonce cette limitation qui s'apparente à une discrimination devant les restructurations.

La note DRHRS du 30 juin 2009 donne les principes d'application aux différents métiers :

- Ouverture du dispositif; du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010;
- Bénéficiaires: être âgés de 56 ou 57 ans (hors service actif, parents 3 enfants, droit départ anticipé carrière longue);
- Mesures:
 - Agent âgé de 56 ans, départ en DAFA après 6 mois d'activité à temps partiel à 50 % payé 70 % jusqu'à 60 ans;
 - Agent âgé de 57 ans départ en DAFA après 4 mois d'activité à temps partiel à 50 % payé 70 % jusqu'à 60 ans.

Au départ à la retraite à 60 ans, versement d'une indemnité en fonction du nombre d'années manquantes et de la classe de l'agent (de 2000 à 26 000 €).

Force Ouvrière revendique l'ouverture du DAFA sur l'ensemble des centres de la DSF la mise en place d'un dispositif similaire pour les salariés qui subissent aussi les réorganisations et la revalorisation significative des indemnités de départ prévues.

Au regard des conditions exigées pour partir à la retraite, nous revendiquons aussi l'ouverture d'une négociation concernant les agents du service actif afin de mettre en place un dispositif innovant similaire au DAFA, leur permettant de bénéficier d'un départ anticipé à la retraite acceptable.

Par temps de crise, ce sont des mesures sociales et humaines qui doivent être proposées à l'ensemble des postiers et permettre parallèlement le recrutement de jeunes salariés (en 2008, il y a eu 150 recrutements et en 2009 seulement 80 !). L'engagement de La Poste en 2007 (accord AMB) de maintenir un flux de recrutements dans les centres financiers, de manière à permettre une amélioration globale de la pyramide des âges semble être oublié.

FO: vos revendications, notre combat!